

Activation des contrôles d'accès sur les parkings relais de la gare de Bonnières-sur-Seine au 1^{er} décembre

Lors de la mise en fonctionnement des barrières au 1^{er} octobre dernier, plusieurs dysfonctionnements informatiques, ont rendu difficile pour certains l'accès aux parkings. Ces problématiques désormais résolues, au **1^{er} décembre prochain, les barrières de contrôle seront mises en fonctionnement** aux Parcs Relais P1 et P2.

Afin d'accéder aux parkings il faudra avoir pris **un abonnement (gratuit/payant) après inscription** sur la plateforme de gestion des parkings (<https://ccpifresa.linkview.fr/>).

Avec un abonnement, gratuit ou payant, l'accès se fera par **lecture automatisée via une caméra de la plaque d'immatriculation** du véhicule ou par **lecture informatique depuis la borne d'entrée, du Passe Navigo**.

Aucun badge supplémentaire ne sera envoyé : la **plaque d'immatriculation** du véhicule ou le **Passe Navigo** servent **de laissez-passer**.

Sans abonnement, l'accès se fait en prenant un **ticket aux bornes d'entrée**.

En **cas de problème**, un opérateur est à disposition via le bouton HELP, situé en haut de la borne d'entrée ou de sortie.